

DIRECTOIRE DES MESSES D'ENFANTS

S. CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN

Introduction

1. L'Église doit prendre un soin particulier des enfants baptisés dont l'initiation doit encore être complétée par les sacrements de Confirmation et d'Eucharistie, et aussi de ceux qui ont été récemment admis à la sainte communion. En effet, les conditions de la vie actuelle dans lesquelles ils grandissent sont moins favorables à leur progrès spirituel (1). En outre, il arrive assez souvent que les parents remplissent difficilement les obligations d'assurer l'éducation chrétienne de leurs enfants, obligations qu'ils ont acceptées en les faisant baptiser.

2. Pour l'éducation des enfants dans l'Église, une difficulté particulière vient de ce que les célébrations liturgiques, surtout eucharistiques, ne peuvent pas exercer pleinement sur les enfants la vertu pédagogique qui leur appartient par nature (2). Bien qu'il soit permis maintenant d'employer dans la messe la langue maternelle, les paroles et les signes ne sont pas suffisamment adaptés aux capacités des enfants.

Il est vrai que déjà, dans la vie quotidienne, les enfants ne comprennent pas toujours tout ce dont ils font l'expérience avec les adultes, sans que cela soit pour eux une cause d'ennui. Aussi bien, dans le domaine de la liturgie, ne peut-on également demander que tout leur soit compréhensible en détail. Cependant, on doit craindre un dommage spirituel si dans l'Église les enfants sont constamment, pendant des années, en contact avec des réalités à peine intelligibles ; car la psychologie moderne a prouvé à quelle profondeur les enfants sont formés par l'expérience religieuse de leurs premières années et de leur enfance, en vertu de l'incomparable réceptivité religieuse dont ils sont favorisés (3).

3. L'Église, à la suite de son Maître, qui « embrassait et bénissait les tout-petits » (Mc 10, 16), ne peut abandonner à eux-mêmes les enfants placés dans ces conditions. Le second Concile du Vatican, dans sa Constitution sur la liturgie, avait déjà parlé de la nécessité d'une adaptation de la liturgie à la diversité des assemblées (4). Peu de temps après, surtout au premier Synode des évêques tenu à Rome en 1967, l'Église se mit à rechercher plus attentivement comment la participation des enfants à la liturgie pourrait être facilitée. A cette occasion, le président du Conseil pour la mise en pratique de la Constitution sur la liturgie, a dit expressément qu'il ne pourrait s'agir « de composer un rite entièrement spécial, mais plutôt d'abréger ou d'omettre certains éléments et de choisir certains textes plus adaptés (5) ».

(1) Cf. S. Congrégation pour le Clergé, DIRECTOIRE CATÉCHISTIQUE GÉNÉRAL, n° 5 : AAS 64 (1972), p. 101-102 (traduction française dans le supplément au numéro 45 de la revue CATÉCHÈSE, oct. 1971).

(2) Cf. II^e Conc. du Vat. Const. sur la liturgie, n° 33.

(3) Cf. S. Congrégation pour le Clergé, DIRECTOIRE

CATÉCHISTIQUE GÉNÉRAL, n° 78 : AAS 64 (1972), p. 146-147.

(4) Const. sur la liturgie, n° 38; cf. aussi S. Congr. pour le Culte divin, Instruction L'ACTION PASTORALE du 15 mai 1969 : AAS 61 (1969), p. 806-811 (cf. DC 1970, p. 212-214).

(5) Sur la liturgie au premier Synode des évêques : NOTITIAE 3 (1967), p. 368.

4. Après avoir établi par la Présentation générale du Missel romain rénové (1969) tous et chacun des éléments de la célébration eucharistique avec participation du peuple, notre Congrégation fit droit à des demandes qui ne cessaient de lui parvenir de toutes les parties du monde catholique : elle commença à élaborer un Directoire particulier pour les messes d'enfants, comme supplément de cette Présentation générale, avec la collaboration d'experts, hommes et femmes, de presque toutes les nations.

5. Dans ce Directoire, comme d'ailleurs dans la Présentation générale, certaines adaptations sont réservées aux Conférences épiscopales ou à chaque évêque⁽⁶⁾. Ces Conférences présenteront au Siège apostolique, pour les introduire avec son consentement, selon l'article 40 de la Constitution sur la liturgie, les adaptations qui pourraient être nécessaires pour les enfants de leur ressort et qui ne peuvent figurer dans le Directoire général.

6. Le Directoire vise les enfants qui ne sont pas encore entrés dans l'âge dit pré-adolescent. Par lui-même, il ne parle pas des enfants physiquement ou mentalement handicapés, parce qu'une adaptation plus large est souvent nécessaire pour eux⁽⁷⁾. Cependant, les normes qui suivent peuvent aussi leur être appliquées, avec les modifications nécessaires.

7. Dans le premier chapitre (nos 8-15), il est question des diverses manières de conduire les enfants à la liturgie eucharistique, ce qui est en quelque sorte la base du Directoire ; le deuxième chapitre (nos 16-19) traite brièvement des messes d'adultes auxquelles participent aussi des enfants ; enfin, le troisième chapitre (Nos 20-54) examine plus amplement le cas des messes d'enfants auxquelles ne participent que quelques adultes.

CHAPITRE I

L'acheminement des enfants vers la célébration eucharistique

8. On ne peut concevoir une vie pleinement chrétienne sans la participation aux actions liturgiques dans lesquelles le mystère pascal est célébré par les fidèles rassemblés. Aussi l'initiation religieuse des enfants ne peut être étrangère à cette fin⁽⁸⁾. L'Église, qui baptise les enfants et qui fait confiance aux dons conférés par ce sacrement, doit veiller à ce que les baptisés grandissent dans la communion avec le Christ et avec leurs frères ; de cette communion, le signe et le gage est la participation à la table eucharistique. Il faut préparer les enfants à cette participation et les amener à comprendre de plus en plus profondément sa signification. Il n'est pas permis de séparer cette formation liturgique et eucharistique de l'éducation générale, humaine et chrétienne ; bien plus, il serait mauvais que la formation liturgique soit dépourvue d'une telle base.

9. Aussi, tous ceux à qui incombe l'éducation des enfants doivent-ils tendre, en unissant leurs forces et en mettant en commun leurs réflexions, à ce que les enfants, même s'ils ont déjà un certain sens de Dieu et des réalités divines, aient aussi l'expérience, selon leur âge et leur développement personnel, des valeurs humaines sous-jacentes à la célébration eucharistique, telles que le fait d'agir en commun, de se saluer les uns les autres, la capacité d'écouter, de demander et d'accorder le pardon, l'expression d'un cœur reconnaissant, l'expérience des actions symboliques, du banquet fraternel, de la célébration festive⁽⁹⁾. Il revient

(6) Cf. ci-dessous, nos 19, 32, 33.

(7) Cf. Rituel de la messe avec des enfants sourds et muets des régions de langue allemande, approuvé ou confirmé par notre congré-

gation, le 26 juin 1970 (Prot. n. 1546/70).

(8) Cf. Const. sur la liturgie, nos 14,19.

(9) Cf. S. Congrégation pour le Clergé, DIREC-TOIRE CAT. GÉN., n° 25 : AAS 64 (1972), p. 114.

à la catéchèse eucharistique, dont on traitera au numéro 12, de développer ces valeurs humaines, afin que les enfants, graduellement selon leur âge et leurs situations psychologiques et sociales, ouvrent leur esprit à la perception des valeurs chrétiennes et à la célébration du mystère du Christ (10).

10. La famille chrétienne a le principal rôle dans l'apprentissage de ces valeurs humaines et chrétiennes (11). Aussi la formation chrétienne, qui revient aux parents ou aux autres éducateurs, doit-elle être fortement encouragée, également sous l'aspect de la formation liturgique des enfants.

En vertu du devoir de conscience qu'ils ont librement assumé dans le baptême de leurs enfants, les parents sont tenus d'enseigner progressivement à ceux-ci l'art de la prière, en priant avec eux chaque jour et en leur apprenant à prier personnellement (12). Si les enfants, ainsi préparés dès l'âge le plus tendre, participent, chaque fois qu'ils le désirent, à la messe avec leur famille, ils commenceront plus facilement à chanter et à prier dans la communauté liturgique, et même ils auront déjà comme un avant-goût du mystère eucharistique.

Si les parents ont une foi moins assurée et désirent cependant que leurs enfants reçoivent une formation chrétienne, on les invitera au moins à communiquer à leurs enfants les valeurs humaines dont on vient de parler et, à l'occasion, à participer à des réunions de parents et aux célébrations non eucharistiques qui se font avec les enfants.

11. En outre, les communautés chrétiennes auxquelles appartiennent les différentes familles ou dans lesquelles vivent les enfants sont liées par leur devoir à l'égard des enfants baptisés dans l'Église. La communauté chrétienne, qui rend témoignage à l'Évangile, qui vit la charité fraternelle, qui célèbre activement les mystères du Christ, est la meilleure école de formation chrétienne et liturgique pour les enfants qui y vivent.

Dans la communauté chrétienne, les parrains ou les autres personnes réputées pour leur activité et animées par un élan apostolique peuvent, pour la catéchèse nécessaire, apporter beaucoup aux familles qui accomplissent difficilement leur rôle dans l'éducation chrétienne des enfants.

Les établissements préscolaires, les écoles catholiques et les divers groupements d'enfants peuvent contribuer à ces objectifs avec une efficacité particulière.

12. Bien que la liturgie elle-même exerce toujours sa fonction didactique (13) même à l'égard des enfants, il faut accorder toute son importance, dans la formation catéchétique scolaire et paroissiale, à la catéchèse de la messe (14), qui conduit à y participer d'une façon active, consciente et authentique (15). Une telle catéchèse, « bien adaptée à l'âge et à la capacité des enfants, doit viser à leur donner, à travers les prières et les rites les plus importants, le sens de la messe, même en ce qui concerne la participation à la vie de l'Église (16) ». Cela vaut surtout pour les textes de la Prière eucharistique proprement dite et pour les acclamations par lesquelles les enfants participent à celle-ci.

On doit mentionner particulièrement la catéchèse qui prépare les enfants à la première communion. Ils ne doivent pas seulement y apprendre quelles sont les vérités de foi concernant l'eucharistie, mais comment, après avoir été préparés par la pénitence selon leurs capacités propres, ils peuvent, en étant pleinement insérés dans le corps du Christ, participer activement à l'eucharistie avec le

(10) Cf. II^e Conc. du Vat. Décl. sur l'éducation chrétienne, n° 2.

25 mai 1967, n° 14 : AAS 59 (1967), p. 550 (DC 1967, col. 1101).

(11) Cf. ibid., n° 3.

(15) Cf. DIRECTOIRE CAT. GÉN. n° 25 : AAS 64

(12) Cf. DIRECTOIRE CAT. GÉN., n° 78 : AAS 64 (1972), p. 147.

(1972), p. 114.

(13) Cf. Const. sur la liturgie, n° 33.

(16) Instr. sur le MYSTÈRE EUCHARISTIQUE,

(14) Cf. Instruction de la S. Congrégation des

n° 14 : AAS 59 (1967), p. 550 ; cf. encore DIREC-

Rites sur le MYSTÈRE EUCHARISTIQUE, du

TOIRE CAT. GÉN., n° 57 : AAS 64 (1972), p. 131.

peuple de Dieu, en ayant part à la table du Seigneur et à la communauté des frères.

13. Dans la formation liturgique des enfants et leur préparation à la vie liturgique de l'Église, un grand rôle peut encore être joué par des célébrations de genres divers, où les enfants, grâce à la célébration elle-même, peuvent percevoir plus facilement certains éléments liturgiques tels que la salutation adressée à l'assemblée, le silence, la louange commune, surtout celle qui s'exerce par le chant de tous ensemble. On veillera cependant à ce que de telles célébrations ne prennent pas un caractère trop didactique.

14. Dans ces célébrations, la Parole de Dieu aura une place de plus en plus importante, selon les capacités des enfants. Bien plus, en raison des progrès de leurs capacités spirituelles, on aura assez fréquemment avec eux des célébrations de la Parole de Dieu proprement dites, surtout aux temps de l'Avent et du Carême⁽¹⁷⁾. Ces célébrations peuvent développer grandement chez les enfants l'estime de la Parole de Dieu.

15. Toute formation liturgique et eucharistique, en observant ce qu'on vient de dire, doit toujours tendre à ce que la vie quotidienne des enfants s'accorde chaque jour davantage à l'Évangile.

CHAPITRE II

Les messes d'adultes auxquelles participent aussi des enfants

16. En beaucoup d'endroits, surtout aux dimanches et aux fêtes, on célèbre des messes paroissiales auxquelles un certain nombre d'enfants participent avec de nombreux adultes. Dans ces messes, le témoignage des fidèles adultes peut avoir une grande influence sur les enfants. Mais les adultes aussi retirent un grand profit spirituel de ces célébrations où ils font l'expérience du rôle que jouent les enfants dans la communauté chrétienne. L'esprit chrétien des familles se développe puissamment si les enfants participent à de telles messes avec leurs parents et d'autres membres de leur famille.

Quant aux petits enfants qui ne peuvent ou ne veulent pas encore participer à la messe, on peut les amener à la fin de celle-ci pour recevoir la bénédiction de l'assemblée après que, par exemple, des aides paroissiales les auront gardés pendant la messe dans un local séparé.

17. Cependant, dans les messes de ce genre, on évitera soigneusement que les enfants ne se sentent négligés à cause de leur incapacité à participer et à comprendre ce qui se fait et se proclame dans la célébration. Il faudra au moins tenir compte en quelque manière de leur présence, par exemple en s'adressant à eux particulièrement dans les monitions (ainsi au commencement et à la fin de la messe) et dans une partie de l'homélie.

On pourra même parfois, si la situation des lieux et des personnes le permet, juger opportun de célébrer avec les enfants la liturgie de la Parole avec l'homélie dans un local séparé, mais pas trop éloigné ; avant le commencement de la liturgie eucharistique, on introduira les enfants dans le lieu où pendant ce temps les adultes ont célébré leur propre liturgie de la Parole.

18. Il peut être très utile, à ces messes, de confier aux enfants certaines fonctions, comme d'apporter les dons, d'exécuter l'un ou l'autre des chants de la messe.

(17) Cf. Const. sur la liturgie, n° 35, § 4.

19. Parfois, il sera tout indiqué, si le nombre des enfants est notable, d'organiser une telle messe de façon à satisfaire davantage encore aux exigences des enfants. Alors, l'homélie s'adressera aux enfants, mais de telle manière que les adultes eux-mêmes puissent en tirer profit. Outre les adaptations déjà prévues dans le Rituel même de la messe, l'une ou l'autre des adaptations décrites ci-dessous pourra être employée dans la messe à laquelle des enfants aussi participent, chaque fois que l'évêque le permettra.

CHAPITRE III

Les messes d'enfants auxquelles ne participent qu'un petit nombre d'adultes

20. Outre les messes auxquelles les enfants participent avec leurs parents et d'autres membres de leurs familles, ce qui n'est pas toujours et partout réalisable, on doit, surtout en semaine, célébrer certaines messes pour des enfants seulement, les adultes n'y participant qu'en petit nombre. Pour ces messes, c'est la conviction générale depuis le début de la réforme liturgique que certaines adaptations sont nécessaires (18).

On parlera ci-dessous de ces adaptations, en se bornant aux plus générales (nos 38-54).

21. On se rappellera toujours que de telles célébrations eucharistiques doivent conduire les enfants vers les messes d'adultes, surtout celles où la communauté chrétienne doit se rassembler le dimanche (19). Aussi, en observant les adaptations rendues nécessaires par l'âge, on ne parviendra pas à des rites entièrement spéciaux (20) qui seraient trop éloignés du rituel de la messe célébrée avec le peuple. La finalité des divers éléments doit toujours correspondre à ce qui est dit de chacun d'eux dans la Présentation générale du Missel romain, même si parfois, pour des motifs pastoraux, on ne peut réaliser une identité absolue.

Les fonctions et les ministères dans la célébration

22. Les principes de la participation active et consciente valent d'une certaine manière a fortiori si la messe est célébrée avec des enfants. On veillera donc à tout faire pour accroître une telle participation et la rendre plus intense. Pour ce motif, que le plus grand nombre possible d'enfants accomplissent des fonctions spéciales dans la célébration : par exemple, préparer le local et l'autel (cf. n° 29) ; exercer la fonction de chantre (cf. n° 24) ; chanter au chœur, exécuter une musique instrumentale (cf. n° 32) ; proclamer les lectures (cf. nos 24 et 47) ; répondre au cours de l'homélie (cf. n° 48) ; donner les intentions de Prière universelle, apporter les dons à l'autel, ainsi que diverses activités analogues, selon les coutumes des divers peuples (cf. n° 34).

Pour favoriser la participation, certaines additions pourront parfois aussi être utiles, par exemple l'insertion de motifs d'action de grâce avant que le prêtre commence le dialogue de la préface.

En tout cela, on se rappellera que les activités extérieures peuvent demeurer infructueuses, voire devenir nuisibles, si elles ne contribuent pas à la participation intérieure des enfants. C'est pourquoi le silence sacré garde son importance même dans les messes d'enfants (cf. n° 37). On veillera avec beaucoup de soin à ce que

(18) Cf. ci-dessus, n° 3.

(19) Cf. Const. sur la liturgie, nos 42 et 106.

(20) Cf. la liturgie au premier Synode des évêques, NOTITIAE 3 (1967), p. 368.

les enfants n'oublient pas que toutes les formes de participation atteignent leur sommet dans la communion eucharistique où le corps et le sang du Christ sont reçus comme une nourriture spirituelle (21).

23. Le prêtre qui célèbre la messe avec des enfants aura à cœur de rendre la célébration festive, fraternelle, méditative (22) ; plus encore que dans les messes d'adultes, cette disposition des coeurs dans la célébration doit être suscitée par le prêtre. Cela dépend de sa préparation personnelle, ainsi que de sa manière de se comporter vis-à-vis des autres et de leur parler.

Qu'il veille avant tout à la dignité, à la clarté et à la simplicité des gestes. Lorsqu'il s'adresse aux enfants, il s'exprimera de façon à être facilement compris, mais en évitant un langage trop puéril.

Les monitions libres (23) doivent conduire les enfants à une participation liturgique authentique et ne pas être des exposés purement didactiques.

Il sera bon, pour toucher le cœur des enfants, que le prêtre les invite parfois d'une façon personnelle, par exemple à la préparation pénitentielle, à la prière sur les offrandes, à l'oraison dominicale, à l'échange du signe de paix, à la communion.

24. L'eucharistie étant toujours l'action de toute la communauté ecclésiale, on doit souhaiter la participation d'au moins quelques adultes ; ils ne sont pas là comme surveillants, mais ils participent vraiment à la messe comme membres d'une assemblée de prière et ils aident les enfants autant qu'il est nécessaire.

Rien n'empêche que l'un de ces adultes qui participent à la messe avec des enfants leur adresse la parole après l'Évangile, avec l'accord du curé ou du recteur de l'Église, surtout si le prêtre s'adapte difficilement à la mentalité des enfants. Sur ce point, on observera les normes de la S. Congrégation pour le Clergé.

Même dans les messes d'enfants, on favorisera la diversité des ministères, afin que la célébration manifeste son caractère communautaire (24) ; on prendra, par exemple, les lecteurs et les chantres soit parmi les enfants, soit parmi les adultes. Ainsi la variété des voix évitera l'ennui.

Le lieu et le temps de la célébration

25. Le lieu premier de la célébration eucharistique avec les enfants est l'église dans laquelle, si les lieux s'y prêtent, on choisira soigneusement un espace qui corresponde au nombre des participants et où les enfants puissent se comporter librement selon les exigences d'une liturgie vivante adaptée à leur âge.

Cependant, si l'église ne correspond pas à ces exigences, il sera parfois opportun de célébrer l'eucharistie avec les enfants hors d'un lieu sacré, mais alors le local doit être adapté et digne d'une telle célébration (25).

26. Pour les messes d'enfants, on choisira le moment de la journée qui convient le mieux à leurs conditions de vie de telle sorte qu'ils soient disponibles au maximum pour entendre la Parole de Dieu et célébrer l'eucharistie.

27. La participation des enfants à la messe en semaine pourra évidemment se célébrer avec plus de fruit et un moindre risque d'ennui si (par exemple dans les collèges d'internat) elle n'est pas quotidienne. En outre, on pourra la préparer avec plus de soin si un plus long intervalle sépare les diverses célébrations.

Parfois, on devra préférer une prière commune, dans laquelle les enfants pourront même avoir une part de spontanéité, ou une méditation commune ou

(21) Cf. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MIS-
sel ROMAIN, n° 56.

SEL ROMAIN, n° 11.

(22) Cf. ci-dessous, n° 37.

(24) Cf. Const. sur la liturgie, n° 28.

(23) Cf. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MIS-

SEL ROMAIN, n° 253.

une célébration de la Parole de Dieu qui prolonge les célébrations eucharistiques antérieures et aide à participer plus profondément aux célébrations suivantes.

28. Chaque fois que le nombre des enfants qui célèbrent ensemble l'eucharistie est trop important, la participation attentive et consciente devient difficile. Si c'est possible, on formera donc plusieurs groupes constitués non pas de façon rigide selon l'âge, mais en prenant garde au progrès de la formation religieuse et à la préparation catéchétique.

En semaine, il sera opportun d'inviter de tels groupes au sacrifice de la messe à des jours différents.

Préparation de la célébration

29. Toute célébration eucharistique avec les enfants sera préparée soigneusement et en temps utile, surtout en ce qui concerne les prières, les chants, les lectures, les intentions de la Prière universelle, en recueillant les avis des adultes et des enfants qui exercent un ministère particulier à ces messes. Si c'est possible, quelques-uns des enfants auront un rôle dans l'aménagement et la décoration du local de la célébration ainsi que dans la préparation du calice, de la patène et des burettes. Sans dispenser d'une juste participation intérieure, de telles activités peuvent contribuer à développer le sens de la célébration communautaire.

30. Si le chant doit tenir une grande place dans toutes les célébrations, il est particulièrement nécessaire de le favoriser de multiples façons dans les messes célébrées avec les enfants, en raison de leur attrait particulier pour la musique. On tiendra compte cependant du génie des divers peuples et de la capacité propre des enfants présents (26).

Lorsque c'est possible, les enfants chanteront les acclamations plutôt que de les réciter, surtout celles qui sont prévues dans la Prière eucharistique.

31. Pour faciliter la participation des enfants aux chants Gloria, Credo, Sanctus et Agnus Dei, on peut employer, avec leurs mélodies, des traductions populaires, adaptées, reçues par l'autorité compétente, même si elles ne concordent pas en tout point avec les textes liturgiques (27).

32. Dans les messes d'enfants aussi « les instruments de musique peuvent rendre de grands services (28) », surtout si ce sont les enfants eux-mêmes qui en jouent. Ils contribuent en effet soit à soutenir le chant, soit à nourrir la méditation des enfants ; en même temps, ils expriment à leur manière la joie festive et la louange de Dieu.

Mais on veillera toujours à ce que la musique ne l'emporte pas sur le chant et à ce qu'elle n'engendre pas chez les enfants la distraction plus que l'édification ; elle doit répondre à la finalité qui a été assignée à chacun des moments où l'on fait de la musique à la messe. Avec les mêmes réserves, toute la circonspection voulue et une particulière discréction, on pourra employer aux messes d'enfants la musique enregistrée, selon les normes fixées par les Conférences épiscopales.

Les gestes

33. Si l'on tient compte de la nature de la liturgie comme action de tout l'homme et de la psychologie des enfants, on doit grandement favoriser, aux messes d'enfants, selon leur âge et les coutumes locales, la participation par les gestes et les attitudes du corps. Elle dépend beaucoup non seulement des gestes du prêtre (29), mais aussi de la façon dont se comporte toute la communauté des enfants.

(26) Cf. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MISSEL ROMAIN, n° 19. n° 55 : AAS 59 (1967), p. 316 (DC 1967, col. 508).

(27) Cf. Instr. de la S. Congrégation des Rites sur LA MUSIQUE SACRÉE, du 5 mars 1967. (28) Ibid., n° 62 : AAS 59 (1967), p. 318.

(29) Cf. ci-dessus, n° 23.

Si une Conférence épiscopale adapte au génie du peuple, selon la norme de la Présentation générale du Missel romain, les gestes qui se font à la messe⁽³⁰⁾, elle tiendra compte aussi de la situation particulière des enfants, ou bien elle définira de telles adaptations pour les enfants seulement.

34. Parmi les actions qui se relient aux gestes, on doit mentionner les processions et les autres actions comportant une participation corporelle.

L'entrée processionnelle des enfants avec le prêtre célébrant peut aider à mieux saisir que la communion s'établit à ce moment⁽³¹⁾ ; la participation au moins de quelques enfants à la procession avec l'évangéliaire signale plus clairement la présence du Christ annonçant la parole à son peuple ; la procession d'enfants avec le calice et les dons exprime de façon plus visible la valeur et le sens de la préparation des dons ; une procession de communion bien organisée favorise beaucoup la piété des enfants.

Éléments visuels

35. Par elle-même la liturgie de la messe contient beaucoup d'éléments visuels auxquels il faut attribuer une grande importance pour les enfants ; cela vaut surtout des éléments visuels particuliers qui se rencontrent au cours de l'année liturgique, comme l'adoration de la croix, le cierge pascal, les lumières de la fête de la Présentation du Seigneur, la diversité des couleurs et des ornements liturgiques.

Outre les éléments visuels inhérents à la célébration elle-même et au lieu où elle se déroule, il pourra être opportun d'en introduire d'autres qui présentent aux regards des enfants les grandes œuvres accomplies par Dieu dans la création et la rédemption, et qui soutiennent la prière par un élément visuel. Jamais la liturgie ne doit apparaître comme une chose aride et purement conceptuelle.

36. Pour le même motif, l'emploi d'images préparées par les enfants eux-mêmes peut également être utile : par exemple pour illustrer l'homélie, pour souligner visuellement les intentions de la Prière universelle, pour inspirer la méditation.

Le silence

37. Aux messes d'enfants elles-mêmes, « le silence doit être observé en son temps, comme constituant une partie de la célébration⁽³²⁾ », afin de ne pas accorder une place excessive à l'activité extérieure ; car même les enfants sont vraiment capables à leur manière de méditation. Cependant, ils ont besoin d'une certaine formation progressive pour apprendre selon les divers moments (par exemple après la communion⁽³³⁾ ou même après l'homélie) à rentrer en eux-mêmes ou à méditer brièvement, ou à louer Dieu et à le prier dans leur cœur⁽³⁴⁾.

En outre, on veillera, plus attentivement encore que dans les messes d'adultes, à ce que les textes liturgiques soient prononcés sans hâte et de façon intelligible, en y faisant les pauses nécessaires.

Les parties de la messe

38. En respectant toujours la structure générale de la messe, qui « comporte comme deux parties : la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique », ainsi que certains rites qui ouvrent et qui concluent la célébration⁽³⁵⁾, les adaptations dont il va être question paraissent nécessaires dans chacune des parties de la

(30) Cf. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MISSEL ROMAIN, n° 21.

(33) Instr. sur le MYSTÈRE EUCHARISTIQUE, n° 38 : AAS 59 (1967), p. 562.

(31) Cf. ibid., n° 24.

(34) Cf. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MISSEL ROMAIN, n° 23.

(32) Cf. ibid., n° 23.

(35) Ibid., n° 8.

célébration pour que les enfants découvrent réellement à leur manière, selon les lois de la psychologie de l'enfance, « le mystère de la foi... à travers les rites et les prières (36) ».

39. Pour qu'il ne s'établisse pas une trop grande différence entre les messes d'enfants et les messes d'adultes (37), certains rites et certains textes ne subiront jamais d'adaptations aux enfants, ainsi « les acclamations et les réponses des fidèles aux salutations du prêtre (38) », l'oraison dominicale, la formule trinitaire à la fin de la bénédiction par laquelle le prêtre conclut la messe. Etant sauf l'emploi du Symbole des Apôtres, comme on le précisera au numéro 49, on conseille cependant d'habituer peu à peu les enfants au Symbole de Nicée-Constantinople.

Le rite d'ouverture

40. Le rite d'ouverture de la messe a pour but « de permettre aux fidèles qui se réunissent de réaliser une communion et de se disposer à bien entendre la Parole de Dieu et à célébrer dignement l'Eucharistie (39) ». Il faut donc veiller à faire naître cette disposition chez les enfants et à ce qu'elle ne soit pas détruite par l'accumulation des rites qui sont alors proposés.

Par conséquent, il est parfois permis d'omettre un élément du rite d'ouverture, ou peut-être d'en développer un autre. Il y aura toujours au moins un élément d'introduction qui se conclura par la collecte. Dans le choix des divers éléments, on veillera à ce que chacun d'eux apparaisse de temps en temps et à ce qu'aucun ne soit entièrement négligé.

La lecture de la Parole de Dieu et son explication

41. Puisque les lectures tirées de la Sainte Écriture constituent « la partie principale de la liturgie de la Parole (40) », même dans les messes d'enfants la lecture biblique ne doit jamais faire défaut.

42. En ce qui concerne le nombre de lectures aux dimanches et aux fêtes, on observera les décisions des Conférences épiscopales. Si les trois ou deux lectures prévues pour les dimanches ou les jours de la semaine ne peuvent que difficilement être comprises par les enfants, il est permis de n'en lire que deux ou une seule : jamais cependant ne manquera la lecture tirée de l'Évangile.

43. Si toutes les lectures fixées pour un jour semblent moins convenir à l'intelligence des enfants, il est permis de choisir les lectures ou la lecture soit dans le lectionnaire du Missel romain, soit immédiatement dans la Bible, mais en tenant compte des temps liturgiques. On suggère toutefois que les différentes Conférences épiscopales fassent composer des lectionnaires pour les messes d'enfants.

S'il semble nécessaire pour l'intelligence des enfants d'omettre l'un ou l'autre verset de la lecture biblique, on le fera avec précaution et de telle manière qu'on « ne mutile pas le sens d'un texte ou son esprit et en quelque sorte le style de l'Écriture (41) ».

44. Dans le choix des lectures, on prendra comme critère la qualité plutôt que la brièveté du texte scripturaire. Une lecture brève n'est pas toujours et par elle-même plus adaptée aux enfants qu'une lecture prolongée. Tout dépend de l'utilité spirituelle que la lecture peut leur procurer.

45. Puisque, dans le texte biblique lui-même, « Dieu s'adresse à son peuple... et le Christ lui-même est là, présent par sa Parole, au milieu des fidèles (42) », on

(36) Cf. Const. sur la liturgie, n° 48.

(40) Ibid., n. 38.

(37) Cf. ci-dessus, n° 21.

(41) Missel romain LECITIONNAIRE I. Remarques préliminaires générales, n° 7 d).

(38) PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MISSEL

(42) PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MISSEL

ROMAIN, n° 15.

(39) Ibid. n° 24.

ROMAIN, n° 33.

évitera les paraphrases de la Sainte Écriture. On recommande cependant l'emploi de traductions qui existent éventuellement pour la catéchèse des enfants et qui sont approuvées par l'autorité compétente.

46. Entre les lectures, on chantera soit des versets de psaumes soigneusement choisis en fonction de l'intelligence des enfants, soit un cantique de genre psalmique, soit l'Alléluia avec un verset simple. Les enfants doivent toujours participer à ces chants. Rien n'empêche que parfois un silence méditatif remplace le chant.

Si l'on ne choisit qu'une seule lecture, le chant pourra prendre place après l'homélie.

47. Pour que les enfants assimilent les lectures bibliques et discernent toujours davantage la dignité de la Parole de Dieu, on doit accorder un grand prix à tous les éléments qui aident à la compréhension des lectures.

Parmi ces éléments, on doit compter les monitions qui précèdent les lectures (43) et disposent les enfants à écouter attentivement et fructueusement, soit en présentant le contexte, soit en introduisant au texte lui-même. A la messe du saint du jour, pour faire comprendre et illustrer les lectures scripturaires, on peut raconter quelque chose de sa vie, non seulement dans l'homélie mais aussi par mode de monition avant les lectures bibliques. Lorsque le texte de la lecture y invite, il peut être utile de le faire lire en distribuant les rôles aux enfants, comme c'est prévu pour la lecture de la Passion du Seigneur pendant la Semaine sainte.

48. A toutes les messes d'enfants, on doit accorder une grande importance à l'homélie qui expose la Parole de Dieu. L'homélie destinée aux enfants se transformera parfois en dialogue avec eux, sauf si l'on préfère qu'ils écoutent en silence.

49. Si l'on doit dire le Symbole à la fin de la liturgie de la Parole, on peut, avec les enfants, prendre le Symbole des Apôtres, car il fait partie de leur formation catéchétique.

Les prières présidentielles

50. Pour que le prêtre puisse vraiment s'associer les enfants dans les prières présidentielles, il lui est permis de choisir dans le Missel romain les textes qui leur sont plus adaptés, mais en tenant compte du temps liturgique.

51. Parfois, le principe du choix ne suffira pas pour que les enfants puissent considérer les prières comme exprimant leur vie propre et leur expérience religieuse (44) du fait que ces prières ont été rédigées pour des fidèles adultes. En ce cas, rien n'empêche que les textes des prières du Missel romain soient adaptées aux besoins des enfants. On respectera cependant la finalité et, en quelque sorte, la substance de celles-ci en évitant tout ce qui est étranger au genre littéraire d'une prière présidentielle, comme des exhortations morales et une façon de parler trop puérile.

52. Dans l'Eucharistie célébrée avec des enfants, le plus important doit être la Prière eucharistique qui est le sommet de toute la célébration (45). Cela dépend beaucoup de la manière dont le prêtre prononce cette Prière (46) et dont les enfants y participent par leur attention à écouter et par leurs acclamations.

La disposition même des esprits qui est requise en ce centre de la célébration, la tranquillité et le respect avec lesquels tout est accompli doivent rendre les enfants très attentifs à la présence réelle du Christ sur l'autel sous les espèces du pain et

(43) Cf. *ibid.*, n° 11.

25 janvier 1969, n° 20, *NOTITIAE* 5 (1969),

(44) Cf. Conseil pour la mise en pratique de la

p. 7 (*DC* 1969, p. 369).

Constitution sur la liturgie, *INSTRUCTION SUR LA TRADUCTION DES TEXTES LITURGIQUES*

(45) Cf. *PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MISSEL ROMAIN*, n° 54.

POUR LA CÉLÉBRATION AVEC LE PEUPLE,

(46) Cf. ci-dessus, n°s 23 et 37.

du vin, à l'offrande du Christ, à l'action de grâce par lui, avec lui et en lui, et enfin à l'offrande de l'Église qui s'accomplit alors et par laquelle les fidèles s'offrent eux-mêmes et toute leur vie avec le Christ au Père éternel dans l'Esprit Saint.

Pour le moment, on emploiera les diverses formes de cette Prière approuvées par l'autorité suprême pour les adultes et entrées dans l'usage liturgique, jusqu'à ce que le Siège apostolique ait pourvu autrement aux messes d'enfants (46bis).

Les rites qui précèdent la communion

53. La Prière eucharistique sera toujours suivie de l'oraison dominicale, de la fraction du pain et de l'invitation à la communion (47), parce que ces éléments ont une très grande importance dans la structure de cette partie de la messe.

La communion et les rites qui la suivent

54. On doit tout faire pour que les enfants bien préparés, qui ont déjà été admis à l'Eucharistie, puissent accéder à la sainte Table paisiblement et avec recueillement, afin de participer pleinement au mystère eucharistique. Si c'est possible, on chantera pendant la procession de communion un chant adapté aux enfants (48).

Dans les messes d'enfants, la monition qui précède la bénédiction finale (49) est très importante, car ceux-ci ont besoin, avant d'être congédiés, d'un rappel et d'une application de ce qu'ils ont entendu, mais cela sera fait en très peu de mots. C'est à ce moment surtout qu'il convient de faire comprendre le lien entre la liturgie et la vie.

Au moins de temps en temps, selon les temps liturgiques et en diverses circonstances importantes dans la vie des enfants, le prêtre emploiera les formes développées de bénédiction, en gardant toujours la formule trinitaire et le signe de la croix à la fin (50).

55. Tout ce que contient ce Directoire vise à ce que les enfants, en célébrant l'Eucharistie sans difficulté et dans la joie, puissent à la fois aller à la rencontre du Christ et se tenir avec lui devant le Père (51). Formés par la participation active et consciente au sacrifice et au banquet eucharistique, ils apprendront toujours davantage, à la maison et au-dehors, à annoncer le Christ parmi les membres de leur famille et les enfants de leur âge, en vivant de la foi « qui agit par la charité » (Ga 5, 6).

Le Souverain Pontife Paul VI, le 22 octobre 1973 a approuvé, a confirmé et a ordonné la publication de ce Directoire préparé par la S. Congrégation pour le Culte divin.

Au siège de la S. Congrégation pour le Culte divin, le 1er novembre 1973, en la solennité de tous les saints.

Par mandat spécial du Souverain Pontife :
Jean card. VILLOT,
secrétaire d'État.
H. BUGNINI,
archevêque titulaire de Diocletiana,
secrétaire de la S. Congrégation
pour le Culte divin.

(46 bis) Voir dans cet ouvrage, p. 171.

(47) Cf. ci-dessus, n° 23.

(48) Cf. Instr. de la S. Congr. des Rites sur la MUSIQUE SACRÉE, n° 32 : AAS 59 (1967), p. 309.

(49) Cf. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MISSEL ROMAIN, n° 11.

(50) Cf. ci-dessus, n° 39.

(51) Cf. MISSEL ROMAIN, 2^e Prière eucharistique.